

« Le prix à payer... »

Les nouveaux statuts (AG2R) sont actifs depuis le début de l'année. Leur mise en place se fait progressivement, au fil des demandes et des échéances.

L'aspect financier ayant trouvé un accord honorable, l'application pure et simple des statuts AG2R à compter du 01/01/2011 semblait une évidence pour nous et pour l'ensemble des salariés du périmètre ex-PREMALLIANCE.

Chemin faisant, des subtilités apparaissent, des interprétations contradictoires se font jour, des carences de rédaction sont pointées du doigt et le rapport de force devient de plus en plus nécessaire.

A titre d'exemple, l'application d'un préavis de 6 mois, rémunéré mais non travaillé dans le cadre du CET ATT (Compte Epargne Temps - Aménagement du Temps de Travail), prévu dans les accords AG2R, s'est vu amputé de moitié quand il a fallu l'appliquer aux « Ex-PREMALLIANCE ». La sollicitation d'André RENAUDIN par les organisations syndicales a permis de rétablir l'équité.

La prime de vacances qui sera versée en mai prochain en est un autre exemple. Si pour l'ensemble des signataires de l'accord, le versement d'un 14^e mois « AG2R » était une évidence, ne serait-ce que pour respecter l'augmentation de salaire sur l'année et la reprise de l'ancienneté des collaborateurs, la direction en a une toute autre interprétation. La période de référence utilisée pour calculer cette prime serait pour 7/12 sur le périmètre PREMALLIANCE et pour 5/12 sur le périmètre AG2R (période de référence allant du 01/06/2010 au 31/05/2011). Pour faire simple, c'est environ 20 % de votre salaire qui « disparaîtrait ». Une nouvelle bataille s'est ouverte sur l'interprétation des textes, des non dits parce qu'« évident », le respect de la bonne foi de chacun lors des négociations et l'équité entre les salariés.

Dans le même ordre d'idée, l'application de l'avenant 9 et plus précisément du respect des minimas d'augmentation de salaire suite à une promotion individuelle fait débat (pour rappel, minimum de 3 % pour les employés et les agents de maîtrise, 4 % pour les cadres). Dans cet accord que nous avons signé avec l'ensemble des organisations syndicales le 5 novembre 2010, nous avons pris soin de border notre intégration dans le GIE AG2R en ajoutant une annexe qui définissait les règles jusqu'au 31/12/2011. Pourtant, la direction fait mine de l'ignorer et applique une interprétation fortement discutable (minimas respectés par catégorie, mais pas à titre individuel !). Ici aussi, nous allons nous battre pour faire respecter notre signature, quitte une nouvelle fois à solliciter les plus hauts responsables de l'entreprise.

Vous l'aurez compris, négocier est une chose, faire appliquer en est une autre. Vos élus SUD n'ont pas ménagé leur peine et plusieurs d'entre vous ont pu en mesurer l'efficacité. L'entrée dans le groupe AG2R LA MONDIALE sonne une nouvelle étape dans la vie de notre syndicat. Sa représentativité se mesurera à l'ampleur de vos votes lors des prochaines élections dont le protocole d'accord va prochainement être discuté et son indépendance sera particulièrement importante dans la vie de ce grand groupe. La 1ère réunion sur le protocole électoral est prévue le 18/04/2011 à Paris.

SUD Santé Sociaux dans le groupe, ce n'est pas uniquement sur Grenoble (actualité à suivre...). C'est partout où chacun veut faire entendre sa voix, exprimer son opinion, être force de proposition ou juste soutenir ceux qui se battent pour eux.

Alors, si le cœur vous en dit, si vous avez besoin d'informations ou d'échanges, prenez contact avec nous et devenez acteurs dans la marche de SUD vers le NORD !

Contacts en interne :

Pierre BARUZZI : Délégué syndical

Pierre.BARUZZI@ag2rlamondiale.fr ☎ 04 76 29 16 22

Pascale RABILLOUD : Représentante Syndicale au CE

Pascale.RABILLOUD@ag2rlamondiale.fr ☎ 04 76 29 15 91

Nadia BRUN COSME BRUNY : Représentante Syndicale au CCS

Nadia.BRUN-COSMEBRUNY@ag2rlamondiale.fr ☎ 04 76 29 15 15 Poste 1267

Pour toute autre information sur le syndicat SUD SANTE SOCIAUX :

Syndicat S.U.D. Santé Sociaux de l'Isère

12 bis Rue des Trembles 38100 Grenoble

Permanences : lundi de 14h à 17H

☎ : 04.76.09.33.69 (Répondeur) Mail : ssss38@free.fr

Fédération Nationale S.U.D. Santé Sociaux <http://www.sud-sante.org>

70 rue Philippe de Girard 75018 Paris

☎ : 01 40 33 85 00 Fax : 01 43 49 26 67 sud.crc@wanadoo.fr